



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: JOME Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 18 septembre 2020

Réf. : 833x4deb4

Concerne: Question parlementaire n° 2598 du 29 juillet 2020 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la sousignée à la question parlementaire n° 2598 du 29 juillet 2020 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Fermeture de centres de dépistage".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pr la Ministre de la Santé

Anne Calteux
Premier conseiller de gouvernement





Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 2598 du 29 juillet 2020 de Monsieur le Député Gilles Baum et de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "Fermeture de centres de dépistage".

Les centres de dépistage qui sont restés ouverts lors de la période de prolongation de la première phase du dépistage COVID-19 à large échelle avaient été choisis en fonction de leur fréquentation au cours des derniers mois. Au cours du mois d'août, certains de ces centres de dépistage qui avaient été mis en veille ont été ré-ouverts dans le contexte de l'augmentation de la capacité de diagnostic, dont un centre dans la partie Est du pays.

Pour la deuxième phase du dépistage COVID-19 à large échelle, une soumission publique a eu lieu.

Du point de vue logistique, le LST 2.0 diffère à plusieurs égards du LST 1.0, ceci afin de refléter la nouvelle orientation du dispositif qui se veut à la fois plus ciblé et plus flexible.

Le premier changement concerne ainsi la capacité de tests maximale par semaine. En effet, le nombre de tests par semaine a été adapté à l'évolution de la pandémie. Ceci se répercute aussi sur le nombre des centres de prélèvements lesquels seront réduits tout en maintenant une répartition géographique équilibrée sur l'ensemble du territoire de notre pays. Par ailleurs, les tests à l'aéroport seront dorénavant inclus dans le dispositif du LST 2.0 et des équipes mobiles sont à disposition pour assurer des interventions sur place en cas de *cluster* ou de situation d'urgence. De plus, des tests sérologiques à la recherche d'anticorps seront réalisés dans le cadre du LST 2.0, en complément aux tests PCR.

Une distribution géographique est assurée dans le cadre du LST 2.0 sur base de la densité démographique du Luxembourg. Ainsi, la population de la région Est du pays bénéficiera d'une station à Grevenmacher/Machtum.